

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vendredi 10 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL, Maire.

**Présents :** M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - S. MARTI - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO

**Absents représentés :** JF. MARY par M. ROUVIER - N. LECLERC par L. FABRE - A. CHOUKROUN par L. GASC - C. AZAIS par D. CUPOLI - S. JEAN par L. DELAITE - D. SAUVADE par C. BASTIDE

**10. Décisions du Maire**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 juin 2020 sur ces dispositions ;

Il appartient au conseil municipal :

**De prendre acte** des décisions ci-après :

Date	N°	Désignation	Montant TTC en €
12/06/20	20	Honoraires SCP Dillenschneider Arneodo	313
15/06/20	21	Honoraires SCP Dillenschneider Capitainerie	360
22/06/20	22	Honoraires SCP Dillenschneider SARL DS Deldon Audrey	1440
29/06/20	24	Honoraires SCP Dillenschneider Gizard Agnès	600

Il convient d'en prendre acte.

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé de M. le Maire

**PREND ACTE**

**Prend acte** des décisions ci-dessus.

Et ont, les membres présents,  
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

